



Hygiène et protection de votre  
environnement depuis 1975

Mairie

**Courrier / Offre N° F17086**

63200 CHAMBARON SUR MORGE

Votre interlocuteur : Fabrice GENDRE

Affaire suivie par : Mr GAILLARD, Maire. Tel / Mail : [contact@mairiechambaronsurmorge.fr](mailto:contact@mairiechambaronsurmorge.fr)

Monsieur le Maire,

Je viens donner suite à notre récente réunion sur le sujet de la Dératisation de la commune de Chambaron sur Morge, avec focus sur le bourg de La Moutade.

HDA intervient deux fois par an, en Février et Septembre, afin de mise en place d'appâts rodenticides en les assainissements collectifs des différents villages de la commune.

En 2017, suite à une demande particulière, nous avons réalisé une intervention complémentaire sur le village de La Moutade. Intervention réalisée en Janvier.

Notre intervention globale programmée en Février nous a permis de remarquer des niveaux de consommation significatifs en certains points du village (notamment assainissements de rue du nord et rue du clos bonnet).

Comme toujours en pareil cas, notre technicien s'est attaché à renforcer ses moyens, par doublement du nombre d'appâts par point de traitement. Ces travaux ont été menés sous le contrôle de votre employé communal, en charge d'accompagner notre technicien. Ce renfort de moyen sera reproduit lors de notre intervention de Septembre.

A ce jour, il apparait que quelques foyers de rongeurs génèrent réclamations de certains administrés. Ces rongeurs se trouvent dans certaines propriétés privées, agricoles ou non, et y ont leur foyer de vie.

HDA a mission de traiter les assainissements collectifs, en aucun cas de porter ses traitements au niveau des terrains et habitats privés, qui relèvent de la responsabilité des propriétaires.

Fort de ce constat, la Mairie dispose de raticides en sachets, destinés à distribuer aux administrés qui en font la demande, dans la limite du raisonnable. L'objectif est de sensibiliser la population, et l'inviter à participer à l'effort de salubrité engagé par la municipalité.

Cette distribution se doit d'être limitée à 4 ou 5 sachets par foyer, afin de résoudre, ou démarrer des traitements « classiques » dans des habitats « classiques ».

Il est évident qu'une propriété agricole, ou disposant de locaux importants (avec ou sans dépôt agricole), ne saurait se suffire de cette distribution volontaire de la part de la Mairie (il ne lui est fait aucune obligation légale).

**En situation d'infestation importante, les propriétaires se doivent d'œuvrer par eux-mêmes, par tous moyens physiques ou chimiques.**

**Bien entendu, la collectivité accompagne ces efforts en traitant ses équipements collectifs.**

Considérant les relations entre HDA et la commune de Chambaron sur Morge, nous sommes disposés à vendre des appâts raticides, à prix négocié :

Raticide sur blé, matière active Difénacoum :

Désignation	Prix unité	Remise aux habitants Chambaron sur Morge	Prix remisé, unité
Sac de 20 kilos (réservé aux professionnels et agricoles)	56,40 €/HT	20 %	45,12 €/HT
Autres conditionnements possibles (en sachets ou vrac)		20 %	

Avec l'assurance de notre entière collaboration sur ce sujet, je reste à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

Fait à MENETROL, le 29/06/2017

La Direction,  
Fabrice GENDRE



**[www.labo-hda.fr](http://www.labo-hda.fr)**

SARL au capital de 21 342,86 €  
SIRET : 31772380700028 RC RIOM  
APE/NAF : 8129A

**H.D.A.**

ZA la Charme. 63200 MENETROL

[labo.hda@wanadoo.fr](mailto:labo.hda@wanadoo.fr)

04 73 38 33 77

04 73 33 10 58